



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
7, boulevard Jacques Chaban Delmas  
33525 Bruges cédex

Arrêté n° R75-2018-04-20-004

Fixant au titre de l'année 2018 la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,

PREFET DE LA GIRONDE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1 ;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté préfectoral R75-2017-12-19-003 du 19 décembre 2017 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande ou de renouvellement d'habilitation des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Vu l'arrêté préfectoral R75-2017-04-06-11 du 6 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nouvelle Aquitaine,

**Arrête :**

## Article 1er

La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Nouvelle Aquitaine à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	SIRET	ADRESSE	CP	Ville	1ère habilitation
AADMIE-RESF 16	837 683 093 000 12	Maison des peuples de la paix 50, rue Hergé	16000	ANGOULEME	OUI
Comité d'entraide de cognac	491 020 228 000 38	21, rue de Bellefonds	16100	COGNAC	NON
Emmaüs Angoulême	333 592 418 000 11	23, rue des compagnons d'Emmaüs	16400	LA COURONNE	NON
SCCUC	818 089 674 000 19	Centre universitaire La Croix du Milieu	16400	LA COURONNE	OUI
Association Intercommunale d'Entraide (A.I.E.)	808 163 240 000 19	4 bis, rue de l'Océan	17138	SAINT-XANDRE	NON
Association Ré Solidarité	810 759 837 000 18	23, rue de Tembloine	17590	ARS EN RE	NON
Association Solidarité Sud Saintonge	807 414 735 000 17	11, avenue de la République	17210	MONTLIEU LA GARDE	NON
Base solidarité alimentaire Mirambeaulaise	807 986 070 000 17	1, place Saint Sébastien	17150	MIRAMBEAU	NON
Canton Archiac Solidarité	805 268 018 000 19	1, place de l'Abbé Golland	17520	ARCHIAC	NON
Le marché de l'espoir	808 995 161 000 11	Mairie	17350	SAINT-SAVINIEN	NON
L'Entr'aide caritative cantonale	810 001 818 000 14	11, rue du Bourg Nouveau	17500	JONZAC	OUI
Périgny Entraide	527 724 496 000 15	Hôtel de Ville Rue du château	17180	PERIGNY	NON
Saujon solidarité	531 979 078 000 15	Mairie/BP 108	17600	SAUJON	NON
Solidarité Chiron Longs - Sablons	810 997 84 100 012	14, rue du Bois Fleuri	17000	LA ROCHELLE	NON
Solidarité du Canton de Cozes	801 528 357 000 16	1, allée des soupirs	17120	COZES	NON
SPIC	788 416 717 000 15	Mairie/Place Sablet	17240	SAINT GENIS DE SAINTONGE	NON

Dénomination de la structure	SIRET	ADRESSE	CP	Ville	1ère habilitation
CAFEJ 19	811 101 690 000 14	100, rue lledu Roi	19100	BRIVE LA GAILLARDE	NON
LE ROC	328 410 204 001 06	42, rue Descartes	19100	BRIVE	NON
Oasis	399 541 630 000 14	8, rue du Docteur Brésard	23000	GUERET	NON
MSA Tutelles	442 373 171 000 10	9, rue Maleville CS 20014	24054	PERIGUEUX Cedex	NON
Association d'aide alimentaire du Réolais	809 102 379 000 17	Mairie- 1, esplanade du Général de Gaulle	33190	LA REOLE	NON
La main tendue	532 778 321 000 10	31, rue du BRETEIL	33320	EYSINES	NON
SVP ARES (ESV)	492 682 844 000 13	Foyer Amitié et Joie 20, avenue de la Libération	33740	ARES	NON
Association Départementale de Protection Civile des Landes	477 580 898 000 39	28, route nationale 134	40800	SARRON	NON
Habitat Jeunes Sud Aquitaine	782 133 615 000 24	Résidence Habitat Jeunes Sud Aquitaine 34ter, avenue du 1er mai/BP 31	40220	TARNOS	NON
Maison du logement	385 141 726 000 39	112 bis, rue de la Croix blanche	40100	DAX	NON
Association Relais	775 608 458 000 37	26, rue Roland Goumy BP 30194	47005	AGEN	NON
Association Solidarité Confluent 47	837 571 306 000 13	9, rue Capuran	47160	DAMAZAN	OUI
Consom'actes Coeur 47 - SOLIDRIVE	793 765 355 000 37	68, avenue du Caoulet	47510	FOULAYRONNES	NON
ELGARRI	424 286 003 000 19	6, avenue Pasteur	64200	BIARRITZ	NON
La Table du Soir	420 818 346 000 17	MVC Bayonne centre 11bis, rue Georges Bergès	64100	BAYONNE	NON
Vivre au Peux	810 158 303 000 18	15, rue de la Chapelle Le Peux	79140	LE PIN	NON
Centre d'animation de Poitiers Sud	323 858 506 000 13	28, rue de la Jeunesse	86000	POITIERS	NON
AEPAPE 87	388 541 286 000 34	20, boulevard Victor Hugo	87000	LIMOGES	NON

Dénomination de la structure	SIRET	ADRESSE	CP	Ville	1ère habilitation
Delta Plus	778 068 957 000 68	8, rue Boileau	87350	PANAZOL	NON
Groupe d'Entraide Mutuelle Limoges	753 114 164 000 19	10, rue André Antoine	87000	LIMOGES	NON
PRISM	351 732 979 001 22	16, rue Hubert Curien	87000	LIMOGES	NON
Solidarités Bébé	825 233 034 000 16	5, rue Gabriel Péri	87200	SAINT-JUNIEN	OUI

### Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour les structures bénéficiant d'une première habilitation, et pour une durée de 10 ans pour celles ayant déjà bénéficié d'une première habilitation.

### Article 3

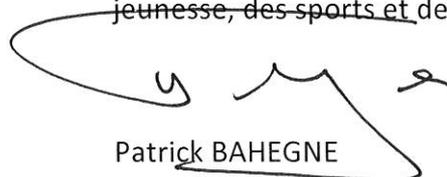
En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet 33000 Bordeaux.

### Article 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bruges, le 20 AVR. 2018

P/ le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
Le Directeur régional et départemental de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale



Patrick BAHEGNE